

La nouvelle organisation de l'administration départementale de l'État en Isère

Édito

Ce 1er janvier 2010 se mettra en place une nouvelle organisation des services déconcentrés de l'État dans notre département, qui concernera une large majorité des administrations. Fruit de la révision générale des politiques publiques, cette réforme vise à repenser en profondeur l'action de l'État dans les territoires. Au delà des économies d'échelle recherchées – elles sont évidemment essentielles pour le redressement de nos finances publiques – il est important de prendre la mesure réelle de cette mutation. En effet, par cette réorganisation complète des services de l'État en région et dans le département, l'objectif poursuivi n'est pas « moins d'État » mais bien « mieux d'État ».

Le rôle de « l'État régalien » demeurera car il est indispensable et à cet égard il est important de souligner que l'ensemble de ses missions dans ce domaine continuera à être assuré. Mais cette nouvelle organisation territoriale doit être également l'occasion de développer « l'État partenaire », tout particulièrement dans le département, cadre privilégié et réaffirmé

de mise en œuvre des politiques publiques. La préfecture aura naturellement dans ce nouveau schéma un rôle central de coordination veillant à la cohérence des politiques publiques et à une bonne coordination des différents acteurs. Elle pourra pour cela s'appuyer notamment sur trois directions départementales interministérielles qui, en regroupant plusieurs administrations, permettront en elles mêmes de rationaliser les efforts et de gagner en cohérence et en efficacité.

Il en découlera un renforcement du rôle du préfet et des sous-préfets d'arrondissement en tant qu'interlocuteurs et soutiens des élus locaux. Grâce à une administration resserrée autour d'eux, ils auront en effet les moyens de toujours mieux mobiliser les énergies, de piloter les politiques publiques et de développer les projets dans le département. La qualité du travail et des relations avec les collectivités territoriales, que je sais déjà forte en Isère, n'en sera que renforcée.

Mais, pour que cette réforme

prenne racine et que son potentiel se concrétise, il importe dans un premier temps que la nouvelle organisation et le rôle de chacun en son sein soient bien compréhensibles de tous. C'est pourquoi j'ai souhaité la rédaction de cette brochure qui doit permettre au lecteur de mieux connaître ses futurs interlocuteurs.

Le préfet de l'Isère

Sommaire

La réforme de l'État.....	p2
La préfecture et les sous-préfectures.....	p4
La DDPP.....	p6
La DDT.....	p8
La DDSC.....	p10
Les UT.....	p12

Document en cours de réactualisation

La réforme de l'organisation de l'administration départementale de l'État en Isère

Depuis 2007, le gouvernement a engagé, à travers la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), une transformation profonde de l'État avec pour objectif de fournir un service public plus moderne, plus réactif et plus efficace au meilleur coût. Dans la mesure où les services départementaux des ministères chargés de mettre en oeuvre les politiques publiques au niveau local concentrent l'essentiel des budgets et 95% des personnels, la réforme de l'organisation territoriale de l'État occupe une place essentielle dans la RGPP.

Cette réforme a pour objectif un service public intégré, plus lisible et mieux reconnu. Amorcée en 2008, elle connaîtra une importante concrétisation opérationnelle au 1er janvier 2010 et concerne tous les niveaux de l'administration déconcentrée de l'État. Au niveau régional, les services de l'État seront ainsi désormais organisés en huit pôles regroupant non seulement les services déconcentrés mais également des organismes comme la Banque de France ou l'Ademe qui participent directement au service public tout en relevant d'une autre organisation.

Les pôles régionaux en Rhône-Alpes :

- Rectorat
- Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Au niveau départemental, un mouvement similaire de regroupement des moyens aura lieu. Trois Directions Départementales Interministérielles (DDI) seront ainsi créées en Isère, par fusion et répartition des différents services départementaux de l'État autour de politiques transversales de proximité.

Les DDI en Isère :

- La Direction Départementale des Territoires (DDT)

Elle remplace l'essentiel de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF) et une partie de l'actuel bureau de l'environnement de la préfecture.

- La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

Elle remplace les services de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) et comprendra le guichet unique ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) de la préfecture.

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Elle remplace principalement la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), le pôle social de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), le service des Droits des femmes, les services de la DDE en charge des fonctions sociales du logement et le bureau en charge des politiques sociales de la préfecture.

Le préfet de département verra son autorité renforcée sur l'ensemble de ces services. Il s'appuiera également sur les unités territoriales (UT), déclinaisons départe-

mentales de directions régionales, ainsi que sur la délégation départementale de l'ARS. Dans l'attente de la complète mise en place de cette dernière, le 1^{er} avril 2010, la DDASS continuera à exercer des fonctions sanitaires et médico-sociales.

Les UT en Isère :

- UT DREAL

Elle correspond à l'ex-groupe de subdivisions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

- UT DIRECCTE

Elle correspond à l'ex-Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)

- UT DRAC

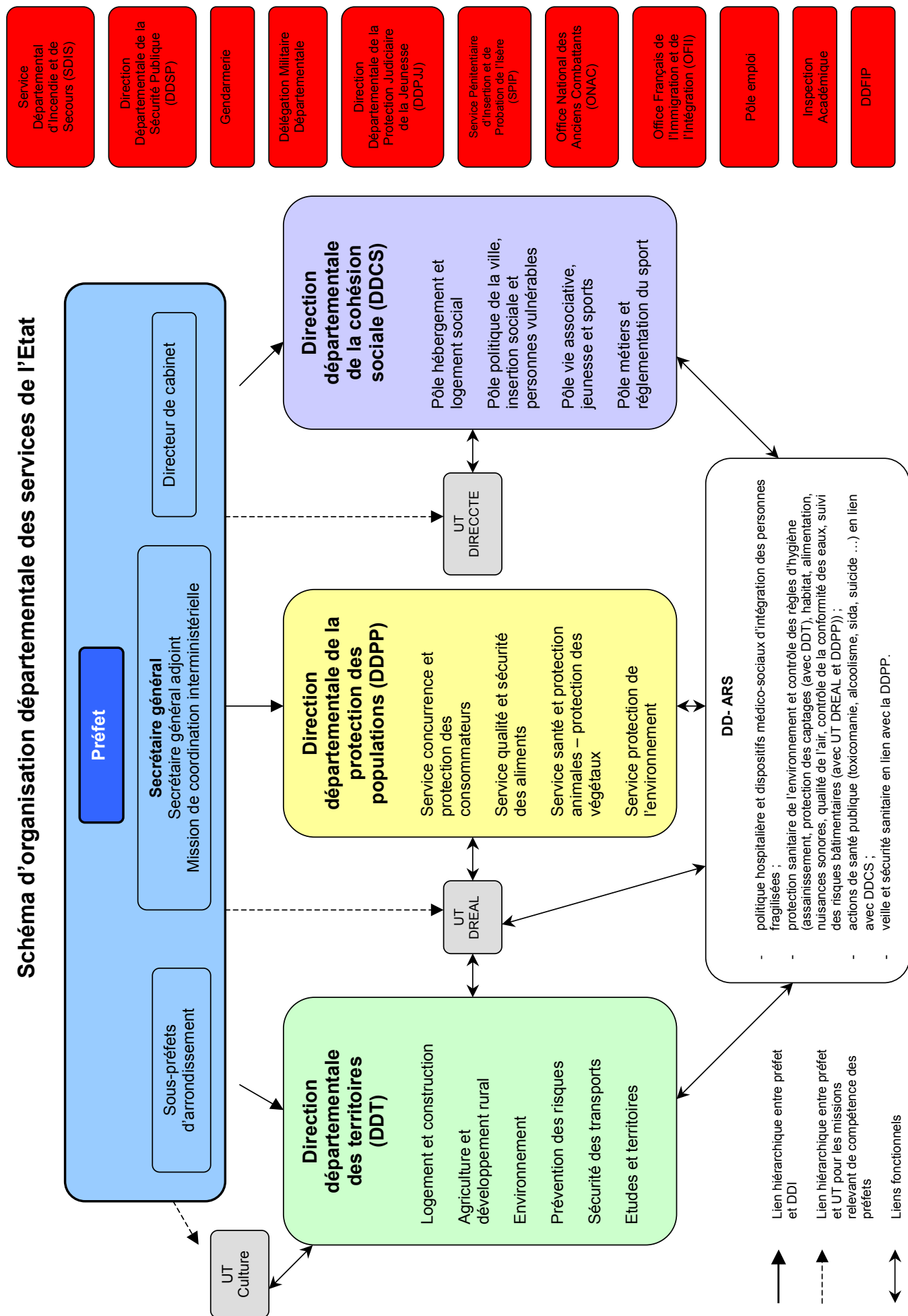
Elle correspond à l'ex-Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

Enfin, l'organisation départementale comportera également entre autre :

- une Direction des Finances Publiques (DDFiP), regroupant le réseau départemental des services fiscaux et du trésor public ;
- l'inspection d'académie
- la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse
- la police et gendarmerie.

Ces administrations connaissent elles aussi des réformes importantes comme l'intégration de la gendarmerie au ministère de l'intérieur depuis le 1er janvier 2009.

Schéma d'organisation départementale des services de l'Etat



La préfecture de l'Isère et les sous-préfectures d'arrondissement

Pour mettre en œuvre les politiques publiques dans le département, le préfet disposera de la préfecture et des services départementaux qui relèvent de son autorité, ainsi que des unités territoriales qui relèvent de son autorité fonctionnelle. Afin de conforter le préfet dans son rôle de coordination interministérielle, le nombre de directions départementales sera réduit. Le représentant de l'État pourra ainsi disposer d'un état-major, constitué des membres du corps préfectoral et des directeurs interministériels, resserré autour de lui pour lui permettre de faire face rapidement et efficacement à l'essentiel des questions de son ressort. La préfecture demeurera de ce fait l'échelon central de la nouvelle organisation de l'administration départementale de l'État.

Représentant du gouvernement, le préfet restera par ailleurs seul chargé de l'ordre public, au sens large, du contrôle administratif des collectivités et de leurs établissements et de l'exercice des missions dites « régaliennes » de l'État. **La préfecture restera au centre du dispositif de pilotage des politiques départementales de sécurité intérieure et de sécurité civile, en assurant la permanence de l'État et en conduisant la gestion des crises.** Cette fonction nécessitera la mise en place de relations étroites avec l'ARS et avec les directions régionales pouvant apporter leur expertise en cas de crise.

Sur le plan interne, la création des trois nouvelles Directions Départementales Interministérielles (DDI) aura un impact sur l'organisation actuelle de la préfecture, avec notamment la disparition, au 1^{er} janvier 2010, de deux directions que sont la Direction de la Cohésion Sociale et du Développement Durable (DCSDD) et la Direction des Études, des Finances et de l'Interministérialité (DEFI). Des services de la préfecture seront par ailleurs rattachés aux DDI. Il sera enfin créé une Mission de Coordination Interministérielle (MCI) chargée de coordonner l'action des services de l'État dans les domaines des politiques sociales, de l'emploi, de la santé, de l'environnement et du développement économique en lien avec les nouvelles DDI et de suivre les projets structurels.

En fonction de ces principes, la préfecture se réorganisera autour de cinq grands ensembles :

Le cabinet

Il demeurera en charge notamment des affaires générales et du protocole, des questions liées à l'ordre public, la sécurité, la gestion de crise et la communication.

La Direction de la Citoyenneté et de l'Immigration (DICI)

Remplaçante de la Direction des Services aux Usagers (DSU), elle sera en charge de l'application de la réglementation et de l'accueil du public, en particulier des ressortissants étrangers, pour l'ensemble de leurs démarches administratives.

La Direction des Relations avec les Collectivités (DRC)

Remplaçante de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL), elle regroupera le contrôle de légalité, le conseil aux collectivités locales, le contrôle budgétaire et les actions d'accompagnement des projets financiers des collectivités pour renforcer leur compétitivité.

La Direction des Ressources et de la Modernisation (DRM)

Elle sera en charge des fonctions dites « support ».

La Mission de Coordination Interministérielle (MCI)

Cette nouvelle structure sera l'échelon chargé de faire la synthèse des actions de l'ensemble des services de l'État dans le cadre d'une animation interministérielle des politiques publiques et de préparer les arbitrages du préfet. La MCI devra également veiller à la cohérence de l'action

administrative de l'État dans le département.

En ce qui concerne les sous-préfectures de la Tour du Pin et de Vienne, elles conserveront leur rôle essentiel de proximité de l'action de l'État. Dans le cadre de la démarche RGPP, elles seront réorganisées en pôles de compétence, ce qui leur permettra d'assurer un service de proximité aux usagers et d'évoluer vers des administrations de mission aptes à s'investir toujours plus efficacement dans le développement local et le conseil aux élus.

Coordonnées :

Préfecture

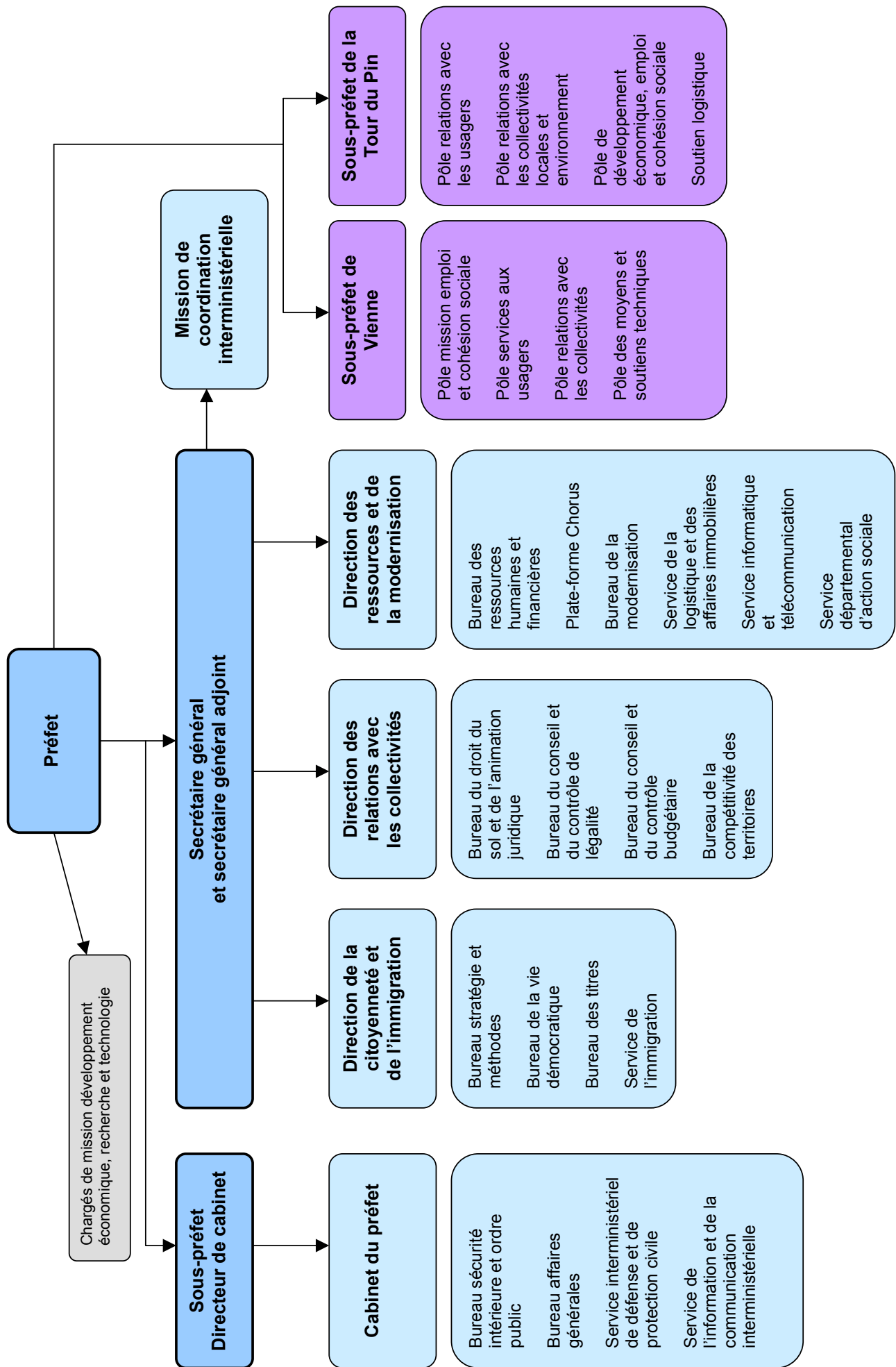
12 place de Verdun – BP 1046
38 021 Grenoble cedex 1
Tél. : 04 76 60 34 00 – Fax : 04 76 51 34 88
www.isere.pref.gouv.fr

Sous-préfecture de Vienne

16, boulevard Eugène Arnaud – BP 116
38209 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 53 26 25 – Fax : 04 74 53 15 82

Sous-préfecture de la Tour du Pin

2, rue Pasteur – 38110 la tour du Pin
Tél. : 04 74 83 29 99 – Fax : 04 74 97 18 86



La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

La direction départementale de la protection des populations répondra aux attentes fortes des citoyens...

La DDPP a vocation à prévenir et à gérer les risques auxquels sont exposées les populations humaines et les animaux, à l'exclusion des missions qui relèvent de la sécurité publique ou du ministère de la santé.

La DDPP mettra en œuvre les politiques de protection des populations dans les domaines suivants :

- Concurrence et protection économique des consommateurs, sécurité des produits et des services, loyauté des transactions ;
- Qualité et sécurité des aliments, santé animale, protection des animaux, protection des végétaux ;
- Protection de l'environnement : inspection des installations classées agricoles et agro-alimentaires, coordination (« guichet unique ») de l'ensemble des installations classées industrielles et des carrières, dont l'inspection et le pilotage relèvent de la DREAL (ex DRIRE).

Elle appliquera des directives (législations, instructions...) d'origine communautaire, nationale et régionale ; les spécificités locales seront prises en compte par la direction départementale sous l'autorité du préfet.

La DDPP regroupera trois services :

- La direction départementale des services vétérinaires ;
- La direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Le pôle « installations classées/carrières » de la préfecture.

L'ensemble des missions assumées auparavant par ces services seront reprises au niveau de la DDPP. La quasi-totalité de ses agents sera d'ailleurs issue des services isérois actuels : ils resteront donc les interlocuteurs, reconnus et appréciés, des autres administrations, des collectivités locales, des professionnels, des associations et autres organismes partenaires de l'État et du public.

...et rendra plus efficace et plus lisible l'action d'information, de prévention et de contrôle de l'État.

La création de la DDPP et son organisation interne visent à renforcer la cohérence, l'efficacité et la lisibilité des missions d'information, de prévention et de contrôle assurées par l'État dans le domaine de la protection des populations.

Les bénéfices attendus concernent les citoyens et les consommateurs : la nouvelle organisation des services permettra de garantir la sécurité sanitaire et économique en optimisant les contrôles (programmation, coordination, méthodologie) et la gestion des alertes, et en renforçant le niveau d'expertise. Mais ils intéressent aussi les entreprises et les agriculteurs : ceux-ci pourront compter sur un interlocuteur de l'État unique dans le vaste champ couvert par la DDPP, et les inspections relevant d'une même direction éviteront les risques de contrôles multiples avec les anciens services, « services vétérinaires » et « fraudes » pour les établissements agro-alimentaires par exemple.

Des liens fonctionnels forts seront établis avec l'agence régionale de santé (ARS) pour garantir la protection des personnes (toxi-infections alimentaires, zoonoses, qualité de l'eau potable), et avec l'unité territoriale de la DREAL et la DDT dans le domaine de la protection de l'environnement (installations classées).

Coordonnées de la DDPP :

Adresse postale : CS 6
38028 Grenoble Cédex 1 Tél. : 0810 035 033

Site Saint Roch

20 avenue Saint Roch - Grenoble
ddsv38@agriculture.gouv.fr

Site Europole

Espace le Doyen
22 avenue du Doyen Louis Weil - Grenoble
ud38@dgccrf.finances.gouv.fr

Site préfecture

12 place de Verdun - Grenoble

Le mot du préfigurateur :

« A partir du mois de mai 2009, une réflexion a été menée par le comité de direction afin d'identifier les enjeux pour le département et les orientations stratégiques de la future DDPP. L'organigramme fonctionnel, comportant 4 services techniques, a été élaboré afin d'optimiser les moyens dans un contexte contraint et de développer les synergies, dans le domaine de la sécurité des aliments notamment.

Les points forts, les savoir-faire, les bonnes pratiques de chacun des anciens services (*expertise dans le domaine de la sécurité alimentaire, assurance qualité / accréditation, reconnaissance forte de la part des professionnels du secteur agricole et agro-alimentaire... pour la DDSV ; prérogatives judiciaires, label Qualimarianne, notoriété auprès des consommateurs... pour la DDCCRF ; compétences administratives et juridiques... du pôle installations classées de la préfecture*) seront progressivement partagés au sein de la nouvelle direction, permettant aux agents de s'enrichir mutuellement d'autres méthodes et compétences, et à la direction départementale d'assurer ses missions de service public avec une efficacité et une légitimité renforcées.

Le regroupement physique des services dans des locaux communs se réalisera prochainement. »

Claude Colardelle,
préfigurateur de la DDPP

Direction départementale de la protection des populations de l'Isère

Secrétariat général

Responsable assurance qualité

Contentieux

Service concurrence et protection des consommateurs

Pôle veille économique

Recherche d'indices de pratiques anticoncurrentielles
Lutte contre les ententes et abus de position dominante
Relations interentreprises
Tarifs publics
Lutte contre l'économie souterraine
Contrôle des surfaces de ventes
Secrétariat des baux commerciaux

Pôle protection économique des consommateurs

Publicité des prix, pratiques commerciales trompeuses et agressives, clauses abusives, réglementations particulières, crédit, surendettement, démarchage à domicile, commerce électronique, ventes réglementées, soldes, relevés de prix, classement des établissements de tourisme

Pôle sécurité et qualité des produits non alimentaires et des services

Contrôle qualité et sécurité des produits réglementés, des produits non réglementés et des prestations de service
Gestion des alertes

Service qualité et sécurité des aliments

Pôle abattoirs

Inspection permanente dans les abattoirs, inspection hors chaîne, et ateliers annexes, suivi de l'abattage rituel ; Prélèvements pour les plans de surveillance et de contrôle

Pôle production, 1^{ère} mise sur le marché

Etablissements agréés, établissements non soumis à agrément, producteurs fermiers, prélèvements pour les plans de surveillance et de contrôle, loyauté des transactions, étiquetage, signes de qualité, allégations nutritionnelles valorisantes, composition des produits, recherche de contaminants, alimentation animale, gestion des alertes et des crises, certification export

Pôle restauration collective

Etablissements agréés, cuisines autonomes et satellites, gestion des alertes et des TIAC, qualité nutritionnelle des aliments et offre alimentaire

Pôle distribution

Etablissements de gros, établissements de distribution, établissements détenteurs d'autorisations administratives particulières (code rural)
Transport de denrées
Prélèvements pour les plans de surveillance et de contrôle
Gestion des alertes et des TIAC

Service santé et protection animales – protection des végétaux

Lutte contre les maladies contagieuses et les maladies émergentes

Plans d'urgence contre les épizooties

Protection animale
- contrôles en exploitation
- autorisation des transporteurs d'animaux, contrôles routiers
- expérimentation animale

Protection de la faune sauvage captive

Contrôles conditionnalité et identification
Gestion des mouvements d'animaux (transhumance...)
Certification export

Pharmacie vétérinaire

Profession vétérinaire : animation du réseau de vétérinaires sanitaires

Législation « chiens dangereux »

Prélèvements pour les plans de surveillance et de contrôle

Service protection de l'environnement

Pôle coordination installation classées et santé environnementale « Guichet unique » ICPE

Suivi des dossiers d'installations classées et carrières
Suivi des dossiers examinés au CODERST

Transport de déchets
Cessation d'activité avec remise en état du site

Secrétariat du CODERST
Coordination lutte contre le bruit (pôle bruit)

Commission de téléphonie mobile

Pôle inspection des installations classées

ICPE : élevages, industries agro-alimentaires, autres
Contrôles conditionnalité
Élimination et valorisation des sous-produits animaux

La Direction Départementale des Territoires (DDT)

La direction départementale des territoires mettra en oeuvre les politiques d'aménagement et de développement durable des territoires...

La DDT regroupera la DDAF, la DDE et le service environnement de la préfecture. Chargée sous l'autorité du préfet des missions antérieurement dévolues à ces trois services, elle sera le service de l'État compétent pour la mise en oeuvre des politiques agricoles, d'environnement, d'aménagement et d'urbanisme, de logement et de construction, de prévention des risques, de transport, qui ensemble organisent l'aménagement et le développement des territoires.

Le Grenelle de l'environnement donne à cette mission générale de l'État une nouvelle orientation, celle de contribuer à un développement durable des territoires, en intégrant dans les politiques d'aménagement des objectifs de lutte contre le changement climatique, de réduction des consommations d'énergie, de limitation de l'étalement urbain, de conservation du bon état écologique de l'eau et de préservation de la biodiversité. Ces démarches de développement durable devront être conduites en partenariat avec les collectivités locales.

...au moyen d'une organisation structurée autour de ses missions et des enjeux propres au département.

L'organisation générale de la DDT de l'Isère sera structurée par les missions qui lui sont confiées ainsi que par les enjeux propres au département de l'Isère. Eu égard à son rôle d'aménagement du territoire et à sa mission de conseil aux collectivités locales, la DDT conservera un réseau territorial pour conduire les actions de terrain, notamment pour les communes et leurs groupements.

La DDT de l'Isère, qui rassemblera en janvier 2010 quelque 530 agents, y compris le

parc, sera donc constituée de six services fonctionnels responsables de domaines d'activité, deux services territoriaux et un secrétariat général :

➤ Le service logement et construction

Il sera en charge des politiques de l'habitat, du financement du logement social, de la réhabilitation du parc de logement privé, de la rénovation urbaine, de la conduite des opérations de constructions publiques et de la promotion de la qualité de la construction.

➤ Le service agriculture et développement rural

Il sera en charge de la gestion des aides publiques aux agriculteurs, aux projets des exploitations et au développement rural, de la valorisation des filières agricoles et agro-alimentaires ainsi que de la gestion des crises agricoles.

➤ Le service environnement

Il sera en charge de la gestion de la ressource en eau, de l'aménagement des cours d'eau, ainsi que de la préservation des espaces naturels et forestiers, de la faune et de la flore.

➤ Le service de prévention des risques

Il sera en charge de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels, miniers et technologiques, de l'information sur les risques et de la prévision des crues.

➤ Le service sécurité des transports

Il sera en charge de l'animation de la politique locale de sécurité routière, de l'éducation routière, de la mise en oeuvre de la réglementation des transports ainsi que du contrôle de la sécurité des remontées

mécaniques et des transports guidés.

➤ Le service études et territoires

Il élaborera les diagnostics de territoires et études générales, les portera à connaissance et avis de l'État sur les documents d'urbanisme.

➤ Deux services aménagement, Nord-Ouest et Sud-Est, dont les agents seront répartis sur le territoire, seront chargés de l'association à l'élaboration des documents d'urbanisme, de l'instruction des permis de construire, et des missions de conseil aux communes, notamment celle d'assistance technique (ATESAT).

➤ Enfin, le secrétariat général assurera l'administration de la DDT

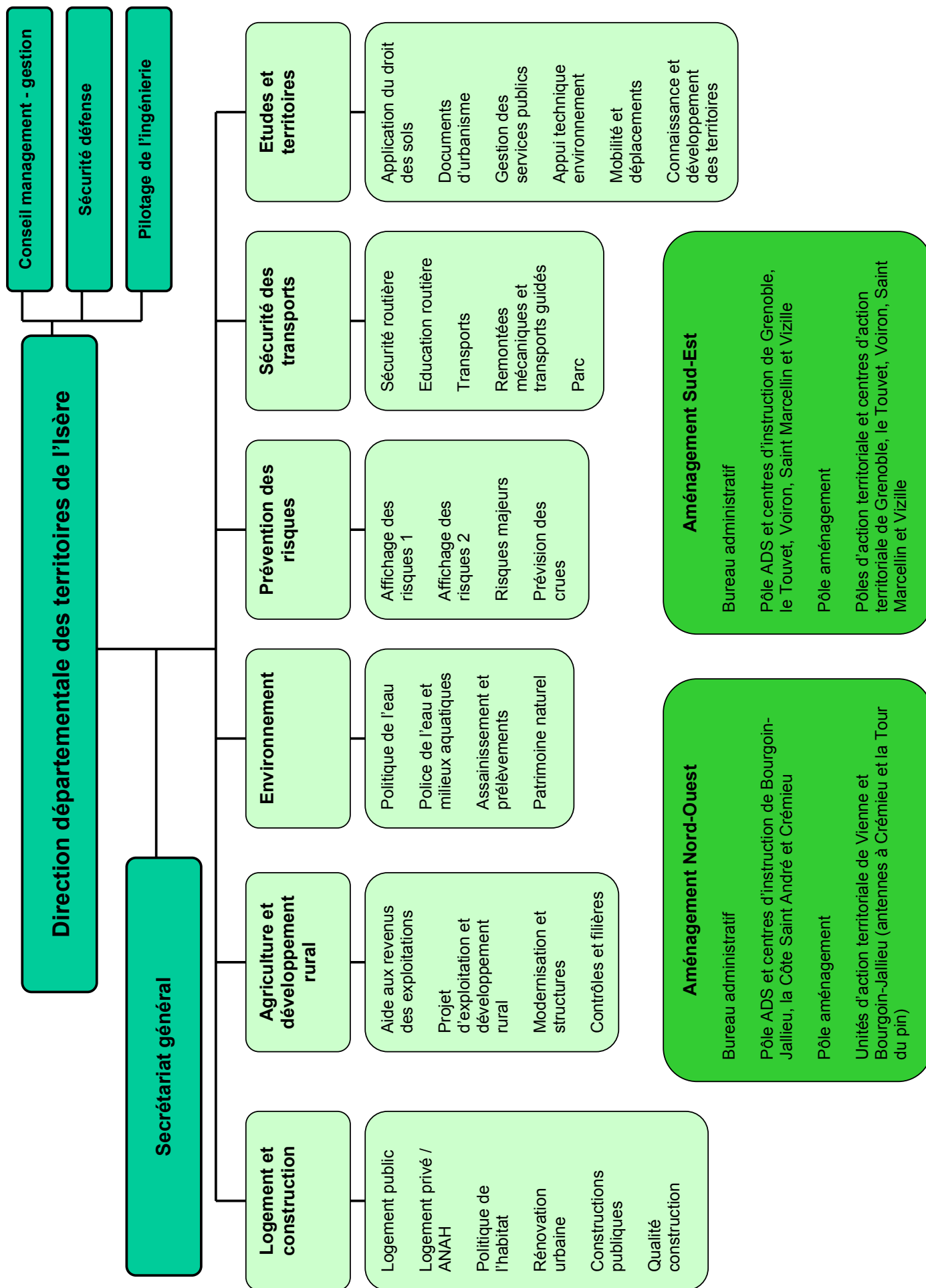
Le mot du préfigurateur :

«Au service du territoire et de ses habitants à travers la mise en oeuvre des politiques publiques de sa compétence, la DDT exercera ses missions d'aménagement dans le dialogue et le partenariat avec les collectivités locales. Elle associera les connaissances et les compétences techniques diversifiées aujourd'hui présentes dans les services qui seront regroupés et sera ainsi dotée d'une capacité d'analyse et de proposition élargie ; elle mobilisera ses équipes de manière collective pour identifier les enjeux de territoires, construire des positions cohérentes sur les dossiers d'aménagement et proposer des solutions durables. »

*Charles Arathoon,
préfigurateur de la DDT*

Coordonnées de la DDT :

17 Bd Joseph Vallier.
BP 45 38 040 Grenoble Cedex 9
Tél. : 04 56 59 46 49



La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale devra mettre en œuvre des politiques publiques diversifiées....

La DDCS devra mettre en œuvre les politiques de l'État relevant du domaine social, de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire.

Ses missions s'exerceront selon trois axes principaux :

- la mise en œuvre des réglementations spécifiques dans ses champs d'intervention ;
- l'animation des politiques de développement social de l'État ;
- la contribution à la formation et la certification relatives aux métiers du sport, de la jeunesse et du champ social.

La DDCS regroupera des agents issus de quatre services :

- la direction départementale de la jeunesse et des sports ;
- la direction départementale des affaires sanitaires et sociales ;
- la direction départementale de l'équipement ;
- la préfecture.

Ainsi, les plupart des agents qui conduisaient les politiques relevant maintenant de la DDCS suivront leurs missions. Interlocuteurs appréciés et reconnus des usagers et partenaires, ils assureront la continuité des politiques publiques tout en participant aux évolutions progressives souhaitées.

... pour progresser vers un objectif commun ambitieux de cohésion sociale.

Au sens commun, la cohésion sociale est le savoir « vivre ensemble ». C'est une valeur et un objectif auquel participent des acteurs diversifiés : établissements publics, collectivités territoriales, administrations ou associations. Ceux-ci développent des services et des outils qui contribuent, sur un

territoire donné ou en direction de populations spécifiques, à nourrir un projet commun, souvent implicite, qui permet à chacun de s'épanouir au mieux, de « faire société » en quelque sorte.

Par sa dimension interministérielle, la DDCS entend à la fois renforcer et fédérer les différents métiers des fonctionnaires de l'État, et favoriser la cohérence des différentes politiques ministérielles qui concourent à la cohésion sociale.

Par ailleurs, les acteurs de cette cohésion sociale sont nombreux. Ils en sont le plus souvent les opérateurs directs. Aussi, la DDCS devra poursuivre le travail engagé en partenariat avec eux. Collectivités et associations notamment, pourront trouver à la DDCS un interlocuteur aux compétences élargies, mieux à même de prendre en compte leurs différents projets.

En outre, la collaboration avec les autres services, agences ou unités territoriales de l'État (ARS, DIRECCTE, DDT, DDPP) sera organisée. C'est donc dans une posture de partenariat et d'animateur de réseaux que, sous l'autorité du préfet de l'Isère, la DDCS entend apporter sa contribution au développement de la cohésion sociale.

Coordonnées de la DDCS :

- pour les pôles vie associative, jeunesse, sports et métiers, réglementation du sport ainsi que pour le secrétariat général et la direction, au 11 avenue Paul Verlaine. Tél. : 04 76 33 73 73
- pour les pôles hébergement, logement social et politique de la ville, personnes vulnérables à la cité administrative, 17 rue du Commandant l'Hermier. Tél. : 04 76 63 64 29

Un numéro de téléphone unique sera mis en place.

Le mot du préfigurateur :

«La réforme de l'administration territoriale de l'État s'est engagée dans un contexte budgétaire contraint qui a conduit à rechercher le regroupement des structures afin d'améliorer l'efficacité des services. La DDCS est ainsi née de la raison plus que de la passion. Cependant, bien avant cette importante évolution, le rapprochement de la DDJS et de la préfecture avait été engagé par la création du guichet unique des associations hébergé depuis deux ans à la DDJS. Cette impulsion a été confirmée et le travail de rapprochement, conduit depuis plusieurs mois, a révélé l'intérêt de cette construction encore en cours. Les quatre « pôles » opérationnels retenus doivent permettre de reconnaître facilement les différentes politiques ministérielles développées par la DDCS ; ils sont un gage de continuité utile aux usagers et partenaires.

Dans le même temps, le partage des cultures professionnelles au sein de la DDCS s'est engagé et se poursuit progressivement. Il conviendra de maintenir le niveau d'expertise spécialisée de chacun et de le renforcer, précisément grâce aux enrichissements mutuels permis par la nouvelle organisation. Un beau défi à relever, au bénéfice des politiques publiques qui reposent, pour l'essentiel, sur la qualité des partenariats développés.

Un premier regroupement des services sera réalisé dès le début 2010 qui permettra à la DDCS de s'établir à la cité administrative d'une part et dans les locaux de l'ancienne direction départementale de la jeunesse et des sports d'autre part. Le regroupement de l'ensemble de la DDCS sur un site unique sera évidemment recherché pour parachever un processus déjà riche de promesses. »

*Bruno Béthune,
préfigurateur de la DDCS*

Direction départementale de la cohésion sociale de l'Isère

Secrétariat général

Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité

Chargé de mission sport / CNDS

Pôle hébergement et logement social

Mission hébergement
Gens du voyage
Dispositif d'hébergement d'urgence
Humanisation des structures
Conseil technique en travail social

Mission logement
Service accès au logement (SIALDI)
Gestion du DALO
Gestion du contingent préfectoral

Service maintien logement
Gestion CDAPI
Prévention des expulsions (hors contentieux)
Gestion de la commission des rapports locatifs

Pôle politique de la ville, insertion sociale et personnes vulnérables

Mission politique de la ville et cohésion sociale
Contrats urbains de cohésion sociale

Mission populations vulnérables, santé, lutte contre les discriminations

Tutelles
Pupilles de l'Etat (conseil de famille)
Lutte contre la maltraitance, conseil conjugal, médiation familiale, droit de visite conflictuel, petite enfance, enfants du spectacle, CEDI santé, AVS, contrat de santé publique
Lutte contre les discriminations et égalité des chances
Violences aux femmes, prostitution
CDAS

Pôle vie associative, jeunesse et sports

Mission vie associative
Déclaration des associations
Agréments, volontariats, information et formation des bénévoles

Mission jeunesse
Pratiques culturelles amateurs
Initiative et information des jeunes
Métiers de l'animation, chantiers de jeunes
Politiques éducatives territoriales
Accueils de loisirs: BAFA, BAFD

Mission CNDS et développement du sport
Conduite du CNDS
Promotion des activités sportives auprès des publics et territoires fragilisés
Equipements sportifs, recensement des équipements sportifs

Pôle métiers et réglementation du sport

Mission examens, formation, délégation montagne
Organisation des examens
Délivrance des diplômes
Conduite des formations
Coordination régionale des formations aux sports de montagne
Habilitation des organismes

Mission réglementation du sport
Déclarations, conseil, contrôles des éducateurs et établissements sportifs
Manifestations sportives sur la voie publique

Mission Nationale des Métiers de l'Encadrement du Ski et de l'Alpinisme (PNMESA)
Guichet unique des cadres étrangers
Coordination nationale BEES ski, expertise nationale ski alpinisme
Plan national de contrôle des cadres
Jurys nationaux et représentation internationale

Les Unités Territoriales en Isère (UT)

➤ L'UT DREAL

Fruit de la fusion de la Direction Régionale de l'Équipement (DRE), de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et de la quasi-totalité des activités régaliennes de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes (DREAL) mettra en œuvre les politiques publiques dans des domaines aussi variés que les transports, l'énergie, l'industrie, le logement et les risques.

Implantation historique de la DRIRE dans le département, l'UT DREAL portera ces missions et répondra à plusieurs critères garants d'un bon fonctionnement de l'administration territoriale :

- la proximité : forte d'une quarantaine d'agents, dont une majorité d'ingénieurs et techniciens, l'UT exercera prioritairement pour le compte du préfet des missions régaliennes dans les domaines des contrôles techniques et des installations classées pour la protection de l'environnement à activités industrielles.
- la compétence : la technicité et la complexité de certains des sujets traités tels que les risques technologiques et les énergies renouvelables requièrent des compétences et une expérience particulières disponibles à l'échelon régional. Un appui fort sera ainsi apporté aux « inspecteurs de terrain ».
- l'équité : la coordination assurée par l'échelon régional visera à la fois, aux travers d'un traitement harmonisé, à prévenir toute distorsion entre entreprises d'un même secteur et à garantir une gestion planifiée des ressources minérales et énergétiques.

Le mot du chef de l'UT DREAL :

« La nouvelle organisation des services de l'État dans le département est pour l'unité territoriale de la DREAL à la fois synonyme de stabilité et de changement.

Stabilité puisque l'organisation qui était précédemment en place pour la DRIRE est confortée. Cette organisation permet de répondre au mieux aux impératifs de proximité, compétence et équité développés ci-dessus.

Changement puisque la DREAL est en charge de la totalité des politiques portées par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Certaines compétences nouvelles devront ainsi être développées au sein des unités territoriales.

Mais c'est surtout un travail en réseau avec les différentes directions interministérielles et notamment la DDPP pour ce qui concerne les installations classées et la DDT pour les risques qui devra être mis en place ou plutôt conforté. Tel est mon objectif premier pour les prochains mois. »

*Jean-Pierre Foray,
chef de l'UT DREAL*

➤ L'UT DIRECCTE

La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) devient une unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

La DIRECCTE est un service déconcentré commun au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville qui est chargé :

- De la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail ;

- Des actions de développement des entreprises et de l'emploi ;

L'UT poursuivra intégralement les missions de la DDTEFP dans les domaines du travail et de l'emploi. En outre les missions précédemment exercées par la DRIRE en matière de développement industriel rejoindront la DIRECCTE, le service correspondant ayant rejoint l'UT.

Le mot du directeur :

« Les services déconcentrés de l'UT auront pour objectif central de développer et de renforcer les services et liens de proximité tant avec les usagers, qu'avec les institutions et organismes contribuant aux mêmes missions, et, dans ses domaines de compétences propres, avec le préfet du département et ses services, ainsi qu'avec les DDI, dont notamment la DDCS dans nos domaines coopératifs communs. »

*Marc Pariset,
directeur de l'UT DIRECCTE*

Coordonnées de l'UT :

DREAL

Unité Territoriale de l'Isère
44, avenue Marcelin Berthelot
38030 Grenoble cedex 02
Tél. : 04 76 69 34 34 - Fax : 04 38 49 91 95

DIRECCTE

Unité Territoriale de l'Isère
• Grenoble : 1 avenue Marie Reynoard
Grenoble cedex 2
Tél. : 04 56 58 38 38 - Fax : 04 56 58 38 00
• Vienne : 5 cours de Verdun - 38200 Vienne
Tél. : 04 74 78 88 10 - Fax : 04 74 85 86 19
• Bourgoin-Jallieu : 17 avenue de l'Italie
38300 Bourgoin-Jallieu
Tél. : 04 56 58 38 38 - Fax : 04 74 28 05 18